

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 21 octobre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 15 octobre 2024 s'est réuni le Lundi 21 octobre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, PERALI Valérie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie.

H.06

Attribution d'une subvention d'investissement à la Banque Alimentaire

La commune de Marmande, animée par la volonté de soutenir le monde associatif, a été sollicitée par la Banque Alimentaire de Lot et Garonne dont les locaux sis 50 avenue du Docteur NEAU à MARMANDE, afin de participer aux financements d'une installation photovoltaïque sur leur bâtiment.

Ces travaux permettront à l'Association de réduire ses coûts de fonctionnement.

L'investissement total des travaux s'élève à 140 000 €.

Les cofinancements déjà obtenus par la Banque Alimentaire sont les suivants :

- Crédit agricole Aquitaine : 800€
- Leclerc Villeneuve-sur-Lot : 2000 €
- Caisse d'Epargne : 10 000 €

Au regard du projet et du plan de financement présentés par le Président de l'Association, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention d'investissement de 10 000 €.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'accorder une subvention d'équipement de 10 000 € à la Banque Alimentaire de Lot et Garonne sis 50 avenue du Docteur Neau
- Dit** que le montant de cette subvention sera prélevé sur l'enveloppe correspondante au Budget Principal 2024 nature 20421
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 21 octobre 2024

La secrétaire de séance
Maude CARUNEL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24/10/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24/10/2024.

La Secrétaire de séance
Maude CARUNEL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

